

à la présidence et je suis maintenant en mesure de rendre une décision ou du moins d'exprimer mon opinion.

Il me semble que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait raison lorsqu'il a affirmé que le député de Winnipeg-Nord-Centre cherche à présenter une nouvelle proposition durant l'étude de la motion. J'estime, pour ma part, que cet amendement va encore plus loin, car dans une large mesure il s'agit d'un amendement de fond qui soulève une question tout à fait nouvelle, nécessitant un avis.

Cependant, c'est un point contestable, et j'aurais été porté à accepter l'amendement s'il n'y avait que cette objection. Il y en a une autre, plus grave, que je me permets de signaler aux députés. Je les prie de se reporter au commentaire 260(1) de la quatrième édition de Beauchesne dont voici le texte:

Depuis 25 ans, il est d'usage, à la Chambre des communes du Canada, de rejeter toutes les motions visant à ordonner au gouvernement de façon directe de prendre une initiative requérant nécessairement des dépenses monétaires. Nos journaux parlementaires sont remplis de précédents dans ce sens.

Selon moi, ce commentaire est tout à fait pertinent, et je dois donc déclarer l'amendement irrecevable.

• (12.10 p.m.)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aurais un mot à dire à propos de la motion. Les membres de notre parti sont extrêmement ennuyés de voir que la Chambre propose un ajournement pour le congé d'été avant que nous ayons traité de la question soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Au cours des ans, le coût de la vie a monté régulièrement, ce qui a eu pour effet de réduire le pouvoir d'achat des pensions des fonctionnaires retraités. Cet état de choses a suscité un grand malaise chez ces pensionnés, malaise qui ne s'est pas seulement fait sentir ces deux ou trois dernières années ou ces deux ou trois derniers mois. Le gouvernement actuel est au pouvoir depuis plus de quatre ans.

Comme mon collègue l'a mentionné, le gouvernement précédent s'est occupé de la question, et le présent gouvernement, bien conscient du malaise que la situation a provoqué chez les fonctionnaires retraités, prétend avoir étudié le problème. Il a été déferé au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, qui a recommandé, à l'unanimité, qu'on prenne des mesures. Il y a eu des mois de retard. On nous a dit que la question faisait l'objet d'une étude intense, sérieuse et

[M. l'Orateur.]

urgente. On n'a pas manqué d'étudier la question, mais on n'a rien fait.

Nous avions espéré, étant donné tous les avertissements que le gouvernement avait reçus, que celui-ci aurait présenté une mesure législative à cette fin avant l'ajournement de la Chambre pour l'été. La complexité d'une telle mesure n'est pas une excuse valable. Il y a de nombreux précédents sur lesquels on pourrait s'appuyer pour en saisir la Chambre, et le gouvernement a eu amplement le temps de la préparer. Si les ministres sont trop pris par d'autres questions qu'ils imaginent celle-ci moins importante et pouvant donc être remise à plus tard, ils ont tort, parce que les Canadiens, qui tiennent les fonctionnaires en haute estime, pensent qu'ils ont une dette de gratitude envers eux et qu'ils doivent veiller à ce qu'ils ne souffrent pas de la hausse du coût de la vie et à ce que leurs pensions soient ajustées pour répondre à leurs besoins. Mais puisque le gouvernement a complètement négligé de s'en occuper, la Chambre, selon nous, n'a pas le droit de prendre congé jusqu'à ce qu'on ait redressé cette grande injustice.

Puisque le gouvernement refuse d'agir, nous n'avons pas d'autre recours que de voter contre la motion tendant à l'ajournement de la Chambre. Nous nous proposons de le faire, non parce que nous ne voulons pas voir la Chambre s'ajourner, nous reconnaissons que les députés ont besoin de retourner dans leurs circonscriptions électorales respectives, mais aucun congé n'est certes plus important que l'adoption d'une mesure tendant à soulager la détresse des fonctionnaires retraités du pays.

Le député de Kootenay-Est (M. Byrne) parle de chantage quand nous essayons de rappeler les promesses du gouvernement. Je veux lui déclarer que notre démarche ne sera pas du chantage aux yeux du peuple canadien, et que toute personne capable d'obliger ce gouvernement à tenir ses promesses rend un service au public. (*Exclamations*)

Le député de Kootenay-Est parle de chantage à l'égard des contribuables. Je défie ce gouvernement de leur demander s'ils veulent relever les pensions de nos fonctionnaires. Le gouvernement ne doit pas blâmer les contribuables. Ce ne sont pas les contribuables que le gouvernement veut blanchir, mais sa propre incapacité, son incompetence, et son inaptitude à régler un problème trop longtemps en suspens.

L'hon. M. Churchill: Le député me permettrait-il une question? Maintenant qu'il a déclaré n'avoir aucune confiance dans le gouvernement, dira-t-il à la Chambre pourquoi